



SwissLeaks, LuxLeaks, PanamaLeaks, BelLeaks...

Les grandes fortunes belges, fraudeurs multirécidivistes

Pour les grandes fortunes belges, il semble que la fraude internationale soit plus une règle qu'une exception. En ne prenant que ces quatre familles citées dans l'affaire SwissLeaks, on constate qu'il s'agit de fraudeurs multirécidivistes.

Famille de Spoelberch

La famille de Spoelberch est, avec les autres actionnaires historiques belges d'AB Inbev (de Mevius et Van Damme), la première fortune de Belgique, à la tête d'un patrimoine de 25 milliards d'euros.

- **SwissLeaks.** Le vicomte Nicolas de Spoelberch et son fils Alexis sont impliqués dans un dossier SwissLeaks, via une structure offshore des Iles Vierges britanniques. Grégoire de Spoelberch, un autre fils de Nicolas (qui a succédé à son oncle Philippe au conseil d'administration d'AB Inbev), apparaît dans un autre dossier SwissLeaks, concernant une société fondée sur l'île Vierge de Tortola.
- **LuxLeaks.** Les Spoelberch sont liés aux LuxLeaks à travers leur société Agemar, résidente au Luxembourg. Via PriceWaterhouseCoopers, elle a obtenu trois rulings pour des montages fiscaux.
- **PanamaLeaks.** Le vicomte Rodolphe de Spoelberch possède deux sociétés au Panama : Rolph Marketing Corp. Et Greyberg Holdings Inc. Né en 1957, il est un petit cousin du vicomte Philippe de Spoelberch, le représentant le plus connu de la famille.
- **BelLeaks.** En 2011, AB InBev a créé une société ayant son siège sur l'avenue Louise à Bruxelles, à l'adresse d'une entreprise spécialisée dans la gestion de sociétés écran pour des clients originaires du monde entier. Elle est à l'origine d'un montage fiscal avalisé par le Service des décisions anticipées, mais contesté par l'Inspection spéciale des impôts.
- **Filiales dans les paradis fiscaux.** Le groupe AB Inbev possède 32 filiales dans des paradis fiscaux (Bahamas, Belize, Bermudes, Iles Caïman, Hong Kong, Iles Vierges britanniques, Jersey, Luxembourg, Panama, République dominicaine, Singapour). Quant à sa maison-mère, Stichting Inbev, qui regroupe les actionnaires historiques belges et brésiliens (46% du capital), elle a son siège à Rotterdam. Et chaque famille belge contrôle la Stichting Inbev depuis des sociétés luxembourgeoises.

Famille De Clerck

La famille De Clerck, de Flandre occidentale, est active dans le textile, au sein du groupe Beaulieu (textile) et d'un myriade d'autres sociétés. L'empire du patriarche Roger De Clerck a été réparti à ses six enfants. Il s'agit de la 16^e fortune de Belgique avec un patrimoine de 725 millions d'euros.

- **SwissLeaks.** Stefaan Colle est l'époux d'An De Clerck, la plus jeune fille de Roger De Clerck (groupe Beaulieu, textile) et l'un des dirigeants du groupe Beaulieu International. Il gère ses intérêts depuis l'Afrique du Sud. Il a créé quatre structures off-shore aux Iles Vierges britanniques.

- **Filiale dans les paradis fiscaux.** Le groupe Beaulieu possède une filiale à Hong Kong.

- **Affaire Beaulieu.** Ce qui fait la réputation des De Clerck, ce sont les affaires de détournement de subsides publics et surtout une des plus retentissantes affaires de fraude fiscale de l'histoire de Belgique. En 1997, un cadre de la Générale de Banque est arrêté et avoue qu'il aide la famille De Clerck à frauder. L'une des techniques consiste à payer des commissions fictives à un groupe libanais qui, en catimini, reverse l'essentiel de l'argent aux De Clerck. Finalement, le procès tourne à l'avantage des De Clerck (sauf le fils aîné Jan, qui a avoué) et l'État belge serait même contraint à verser une indemnité à Roger De Clerck. Mais en 2014, un pan de l'affaire Beaulieu redémarre.

- **Construction fiscale luxembourgeoise.** En 2014, la cour de Bruxelles a lancé une nouvelle enquête, pour blanchiment d'argent, à l'encontre de trois héritiers de la famille De Clerck, fondatrice de Beaulieu International Group. Les héritiers auraient blanchi plus de 193 millions d'euros via une construction fiscale au Luxembourg. Cette nouvelle enquête relance l'affaire Beaulieu.

Famille Boël

La famille Boël, dynastie qui en est à la cinquième génération, s'est enrichie grâce à la sidérurgie. Mais ces barons de l'acier sont devenus des princes de la finance (tout en portant le titre de comte) et se contentent de gérer des actions, notamment à travers le holding Sofina. Il s'agit de la 14^e fortune de Belgique avec un patrimoine de 760 millions d'euros.

- **SwissLeaks.** Jacqueline Boël et son époux Martin Green possèdent 14 structures off-shore qui détiennent ensemble 79 comptes bancaires suisses. Partie vivre en grande-Bretagne, elle appartient à la principale branche de la famille Boël, étant née des secondes noces du comte René Boël. Elle est la tante du comte Nicolas Boël, actuelle personne prééminente du clan (il préside le groupe Solvay). Feu le père de Nicolas, Pol Boël, a longtemps été mandataire libéral, notamment sénateur, en plus de ses fonctions de patron des Usines Gustave Boël de La Louvière.

- **PanamaLeaks.** Trois membres de la famille Boël sont administrateurs de deux sociétés implantées au Panama : Yves Boël (décédé en 2012, il était le financier de la famille et demi-frère de Jacqueline Boël), Michel Boël (frère de Jacqueline Boël) et le comte Richard Goblet d'Alviella (descendant des Boël depuis trois générations).

- **Filiales dans les paradis fiscaux.** Les sociétés dont les Boël sont actionnaires (Sofina et Danone) possèdent des 39 filiales dans des paradis fiscaux
- **Fraude aux droits de succession.** Comme rapporté par le journaliste Eric Meuwissen, les Boël ont créé la société Domanoy, sur initiative d'Yves Boël, après le décès de l'oncle Max, en raison de l'importance des droits de succession payé sur les immenses possessions immobilières de la famille. Une fois ce patrimoine placé dans une société anonyme, il devenait aisé d'éluder les droits...

Prince de Croÿ

Le Prince Henri de Croÿ appartient à l'une des huit familles princières de Belgique, les seules admises au « salon bleu » du Palais royal. Un des membres princières de la famille habite le majestueux château du Roeulx, dans le Hainaut. Cela n'empêche pas Henri de Croÿ d'être la figure centrale d'une gigantesque affaire de fraude fiscale qui a connu de nombreux rebondissements judiciaires. Le montant de la fortune de la famille de Croÿ

- **SwissLeaks.** Henri de Croÿ et son frère Emmanuel possèdent 20 comptes bancaires à travers quatre sociétés basées à Limasol (Chypre): Jawer Cyprus Ltd, FB Trust, Fingest Trust et Morona Enterprises Limited. Le total dépasse 22 millions de dollars.
- **PanamaLeaks.** Le prince possède 18 sociétés au Panama.
- **BelLeaks.** Le prince de Croÿ a été condamné en 2012 à trois ans de prison avec sursis pour une méga-affaire de fraude fiscale portant sur des sociétés de cash (montages fiscaux visant à diminuer la base imposable d'une société). Son premier avocat était Thierry Afschrift, que certains suspectaient d'être aussi un peu auteur des montages ou en tout cas de leur justification fiscale...

Conclusion

La grande criminalité financière n'est pas le fait de malfrats en marge de la société : ce sont les plus grandes banques et les plus grandes fortunes, ce « gratin » bénéficiant généralement de tous les honneurs, qui sont en cause. Faire de l'argent est la norme dans cette couche de la société et la légalité ne fait partie que des contraintes à respecter ou non, selon le risque financier.

Le contraste est saisissant entre d'une part, ces milliards qui dégoulinent et échappent à la moindre ponction fiscale et, d'autre part, des politiques d'austérité de plus en plus dures pour les populations, de la Grèce à l'Espagne, en passant par la Belgique.

Pour le PTB, il est urgent de mener une guerre résolue contre la grande fraude, couplée à un programme de justice fiscale. Car les plus riches profitent majoritairement de la fraude, comme ils profitent de la législation fiscale (intérêts notionnels, exonération des plus-values sur actions, etc.) ou des techniques para-légales du ruling. »

Le meilleur instrument pour lutter contre la grande fraude fiscale, c'est la création d'un cadastre des fortunes. Car, outre qu'elle permet d'appliquer une Taxe des millionnaires, comme défendue par le PTB, elle permet un contrôle comparatif des revenus et des patrimoines, ce qui permet d'endiguer la fraude aux impôts sur les revenus, la fraude à la TVA, la fraude aux droits de succession ou encore le blanchiment d'argent.

Le PTB demande aussi spécialement au ministre des Finances que l'Inspection spéciale des impôts puisse réaliser un contrôle global de la situation fiscale des avoirs personnels et des sociétés de ces grandes fortunes multirécidivistes. Cela fera l'objet d'une question parlementaire en séance plénière de la Chambre.

Auteur de l'étude et député fédéral : Marco Van Hees (0473 411 021)
Porte-parole du PTB et député fédéral : Raoul Hedebouw (0477 98 65 10)
Directeur du service d'études du PTB : David Pestieau (0472 81 73 74)